Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_32_1-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 16 février** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, M. PRALONG, Mme MARION, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT M., Mme ROSE-AUBRÉE, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme LEMOINE, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT J.-M., Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme CLÉMENT à M. BERTHELOT
M. COCAULT à M. PÉLICHET
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER
Mme LEBOEUF à M. RALU

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 **février 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
16-02-2026-32

Rapporteur : O. Bonnet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération n°08-06-2020-3 du Conseil Municipal du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,
Vu la délibération n°11-09-2023-3 du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 modifiant les délégations du conseil municipal au Maire,

Vous trouverez ci-après le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_32_1-DE

➢ **Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens cadastrés :**

Référence cadastrale	Adresse	Date de renonciation
ZW 81	4 chemin de la Scierie	25/11/2025
AL 409	5 avenue Georges Pompidou	25/11/2025
AK 10	42 avenue du Général de Gaulle	25/11/2025
YA 158	8 rue Eric Tabarly	25/11/2025
AH 231	14 rue des Déportés	25/11/2025
AH 91*92	9 allée du Moulin	25/11/2025
AN 224	12 allée du Champ Godet	25/11/2025
AH 614, 612, 613	20 avenue du Maréchal Leclerc	22/12/2025
AH 213, 214	16 rue de Plaisance	22/12/2025
AH 36	rue de Plaisance	22/12/2025
AH 421, 424	18-20 rue de Plaisance	22/12/2025
AP 130	32B avenue Beauséjour	26/01/2026
AO 273	2A Sermon	26/01/2026
AO 265, AO 269	8B Sermon	27/01/2026
AO 272	2B Sermon	27/01/2026
AI 21	50 avenue du Maréchal Leclerc	27/01/2026

➢ **Décisions du Maire:**

→ 08/12/2025 : Contrat de mission SPS pour la pose de garde-corps dans le cadre des travaux de construction de l'équipement scolaire de la Clairière

La mission de coordonnateur SPS concernant des travaux de pose de garde-corps dans le cadre des travaux de construction de l'équipement scolaire de la Clairière est confiée à la société APAVE IC Bretagne 8 boulevard de Trieux ZAC des Touches 35740 Pacé pour un montant de 1 480 € HT soit 1 776 € TTC.
La mission de coordination SPS est de niveau 3.
Le marché prendra effet à compter de la date de sa notification jusqu'à l'achèvement de la réalisation des travaux.

→ 30/12/2025 : Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services Berger Levrault

Un contrat est conclu avec la société BERGER LEVRAULT 64 rue Jean Rostand 31670 Labège pour la maintenance des logiciels, la formation du personnel et le développement des procédures informatiques de la Mairie.

Le contrat est conclu aux conditions suivantes :

Obligations du prestataire :

- Mise à disposition de l'ensemble des logiciels développés par la société de la gamme MILORD à l'exception du logiciel de la paye.
- Maintenance des logiciels présents et à venir ainsi que toutes modifications s'avérant nécessaires en fonction notamment de l'évolution des réglementations ou des matériels utilisés.
- Formation périodique du personnel à l'utilisation des logiciels.

Durée du contrat :
Le contrat prend effet le 1er janvier 2025, pour une durée de 3 ans, non prorogeable.

Rémunération de la prestation :
- « Cession du droit d'utilisation » : 9 270 € HT/an soit 27 810 € HT sur la période
- « Maintenance, formation » : 1 030 € HT/an soit 3 090 € HT sur la période
- Coût total annuel : 10 300 € HT
- Coût total sur 3 ans : 30 900 € HT

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_32_1-DE

→ 10/01/2026 : Convention de partenariat 2026 avec le chantier d'insertion et de développement local - L'Etape

Signature d'une convention avec l'Etape mettant en place une action d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, sur 9 communes du secteur (BREAL-SOUS-MONTFORT, CHAVAGNE, LA CHAPELLE-THOUARAULT, CINTRE, L'HERMITAGE, LE VERGER, LE RHEU, SAINT-THURIAL et MORDELLES).

Cette action est organisée sous forme de chantier d'insertion et de développement local réalisant des travaux liés aux espaces verts communaux et à l'entretien du paysage, création de sentiers de randonnées, de zones naturelles et de loisirs.

La convention établie à cet effet, précise les fonctions et engagements de chaque partenaire. Elle est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er/01/2026.

Pour l'année 2026 :

- La commune de MORDELLES s'engage à proposer un volume total de travaux correspondant à une activité de **2 125 heures** de travail. La prestation ainsi réalisée sera facturée sur la base de **13,00 €** par heure et par personne sur le chantier, soit une enveloppe financière de **27 625 €.**
- Des travaux complémentaires pourront être effectués sur la commune à sa demande et en fonction des disponibilités du chantier. Ces travaux seront facturés sur la même base de coût horaire.

→ 12/01/2026 : Budget annexe Zac Sermon : décision modificative n°1 au titre de la fongibilité des crédits

Au titre de la fongibilité des crédits, il est procédé à la décision modificative n°1 par virements de crédits comme détaillé ci-après :

Un emprunt d'un montant de 2,8M € a été contracté en mai 2025 avec l'Agence France Locale pour le préfinancement de la participation aux équipements publics par la Zac Sermon. Les crédits nécessaires pour les intérêts courus non échus de 2025 n'ont pas été prévus au budget. Il convient de procéder au virement de crédits suivant :

Dépenses de fonctionnement :
- c/ 661121 : pour les ICNE 2025 : + 2 000 €
- c/ 65888 : diminution des crédits : - 2 000 €

→ 19/01/2026 : Contrat de location longue durée pour un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques

La proposition de la société Stellantis You – 51 rue de Rennes – 35517 Cesson Sevigné a été retenue pour la location longue durée d'un véhicule utilitaire électrique avec les caractéristiques suivantes :
Marque : CITROEN
Modèle : E-Jumpy 3
Puissance : 9 CV / 136 CH
Durée de la location : 48 mois
Kilométrage contractuel : 30 000 km

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_32_1-DE

Le montant du loyer mensuel s'établit à 380,69 € HT soit 452,00 € TTC, détaillé comme suit :

Prestations choisies et conditions : loyers*		
	HT	TTC
Loyer financier - Prix pour 100 km supplémentaires : 16.80 € TTC	333.71 €	400.45 €
Loyer Coût de Gestion	8.33 €	10.00 €
Loyer Perte Financière Stellantis Insurance	24.16 €	24.16 €
Loyer FULL MAINTENANCE	14.49 €	17.39 €
LOYER GLOBAL :	**380.69 €**	**452.00 €**

Règlement : Virement — Mensuel à échoir — 90j date facture fin de mois

Offre commerciale N° 4019442128 valable sur le mois calendaire en cours.
** Les montants indiqués correspondent au prix payable pour chaque mois calendaire complet pendant la durée de location ; pour le premier mois, au cours duquel la livraison du véhicule a lieu, un prorata est appliqué.*

Tolérance kilométrique à la restitution de 1.000 Km.

Équipements du véhicule				
Types	Descriptions	Prix HT	Prix TTC	Coût mensuel HT
Options	Pack Premium Connect Fourgon	1 750.00 €	2 100.00 €	19.83 €
Options	Roue de secours homogène (jante tôle noire)	180.00 €	216.00 €	2.04 €
Accessoires	KIT BOIS	553.31 €	663.97 €	
Accessoires	FRAIS D'IMMATRICULATION ET CARBURANT	108.33 €	130.00 €	

Le montant global de la location pour les 48 mois est de 21 696 € TTC.

→ 20/01/2026 : Mise en place d'une instrumentation de surveillance électronique de l'église
Un marché est conclu avec la société SAS JOUBREL BP9 La Herbetais 35520 La Mezière pour la mise en place d'une instrumentation de surveillance électronique de l'église.

La prestation comporte deux tranches, une ferme et une optionnelle qui porteront sur les missions suivantes

- Tranche ferme : Année de surveillance pour une durée d'un an
- Tranche optionnelle n°1 : Année de surveillance complémentaire pour une durée d'un an

Le montant du marché est de 17 841,30 € HT soit 21 409,56 € TTC réparti de la manière suivante :

- Tranche ferme : 15 132,80 € HT soit 18 159,36 € TTC
- Tranche optionnelle n°1 : 2 708,50 € HT soit 3250,20 € TTC

Le marché prendra effet à compter de la date de sa notification pour une durée d'un an.
En cas d'affermissement de la tranche optionnelle n°1, celle-ci prendra effet à compter de l'ordre de service qui prescrira le début de son exécution.

→ 26/01/2026 : Adhésion 2026 à l'association BRUDED
La commune de Mordelles est adhérente à BRUDED depuis 2007. Le renouvellement de l'adhésion au réseau permettra de continuer à bénéficier des actions portées par BRUDED, afin de poursuivre l'engagement de la commune sur le volet Transition.

Pour l'année 2026, la cotisation est fixée à 0,36 € par habitant, soit un total de 2 891,52 €. Ce montant est inscrit au budget prévisionnel 2026.

→ 29/01/2026 : Convention de mise à disposition avec l'Ecole intercommunale de musique La Flume
Une convention de mise à disposition est signée avec l'Ecole pour la période du 1er février 2026 au 31 août 2026. Elle n'est pas renouvelable tacitement.

La mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit. Les frais de nettoyage et d'entretien sont supportés par l'école dans la totalité du bâtiment jusqu'à la fin de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_32_1-DE

Une convention cadre de mise à disposition des locaux des sept communes fera l'objet d'une délibération par le nouveau conseil syndical intercommunal de la Flume. Dans ce cadre découlera une prochaine convention pour la Commune.

→ 30/01/2026 : Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la rénovation de la structure d'escalade de la salle de Sports Beauséjour

Le devis relatif à une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage a été validé pour la rénovation de la structure d'escalade dans la salle Beauséjour pour un montant global de 7 000 € HT.

La prestation comporte deux phases :
-Phase 1 : Passation du marché comprenant la préparation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'analyses des offres : 4 500 € HT.
- Phase 2 : Exécution du marché comprenant le suivi des travaux et la réception des travaux : 2 500 € HT.

Tout déplacement supplémentaire sera facturé 800 € HT.

→ 06/02/2026 : Contrat d'entretien des espaces verts

Un contrat d'entretien des espaces verts du quartier de la perruche est conclu avec la société ID VERDE, dont l'agence est située, sise 8 avenue du Chêne Vert, 35650 LE RHEU aux conditions suivantes :

MORDELLES - QUARTIER PERRUCHE - ENTRETIEN 2026

Code	Désignation	Qté	Unité	P.U.	Montant	T
	Entretien du quartier de la Perruche					1
1	Tonte du gazon en mulching pour 10 passages par an					1
2	Taille des massifs d'arbustes et ramassage des déchets pour 2 passages par an					1
3	Désherbage des voiries à l'eau chaude pour 3 passages par an					1
	Entretien annuel	1	Forfait	5 572,91	5 572,91	1
	Revalorisation annuelle 3%	1	Forfait	167,18	167,18	1

Total H.T. EUR	5 740,09
(1) T.V.A. 20% sur 5 740,09 EUR soit	1 148,02
Total T.T.C. EUR	6 888,11

Un contrat d'entretien pour le désherbage à eau chaude sur la ville est conclu avec la société ID VERDE, dont l'agence est située, sise 8 avenue du Chêne Vert, 35650 LE RHEU aux conditions suivantes :

MORDELLES - DESHERBAGE - 2026 V2

Code	Désignation	Qté	Unité	P.U.	Montant	T
	Désherbage à eau chaude sur la ville					1
1	Intervention sur le cimetière de Vincé (3500 m2). Pour 6 interventions à l'année	21 000	m2	0,277	5 817,00	1
2	Intervention sur le cimetière du Centre (3400 m2). Pour 6 interventions à l'année	20 400	m2	0,277	5 650,80	1
3	Intervention sur le centre ville (3145 m2). Pied de bâtiments, zones pavées et bordures de caniveaux. Pour 6 interventions à l'année	18 870	m2	0,277	5 226,99	1

Total H.T. EUR	16 694,79
(1) T.V.A. 20% sur 16 694,79 EUR soit	3 338,96
Total T.T.C. EUR	20 033,75

Le montant du contrat s'élève à 22 434.88 € HT soit 26 921.86 € TTC. Le règlement s'effectuera par trimestrialités.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2026 et pourra être renouvelé par période d'un an sauf dénonciation 3 mois avant l'expiration du contrat.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_32_1-DE

→ 09/02/2026 : Travaux de purge des éléments instables sur le transept de l'église Saint-Pierre
La proposition de l'entreprise JOUBREL - 35520 La Mézière a été retenue pour les travaux de purge des éléments instables du transept de l'église Saint Pierre pour un montant de 4 476 € HT soit 5 371,20 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- De prendre acte de ces décisions.

Le Maire, **La Secrétaire de séance,**

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN **Valérie HERVÉ**